



DÉPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE DE
MAINTENON

RÈGLEMENT



Préambule

La Marche Octobre Rose est un événement organisé par la Ville de Maintenon.

Il s'agit d'une marche/course de 5km, accessible à tous les niveaux de sportifs et non sportifs, où les fonds récoltés seront reversés au profit de la Ligue contre le Cancer.

L'événement, ouvert au grand public, se déroule en octobre, lors de la campagne de lutte contre le cancer du sein, dans les rues, les sentes et les chemins de la ville.

Article 1 - Conditions de participation

La Marche Octobre Rose de Maintenon est ouverte à toute personne majeure ainsi qu'aux mineurs sous condition d'être accompagné par un adulte.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif. Sans ce document en possession des organisateurs, le participant ne pourra pas prendre part à la marche/course.

Article 2 - Inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du moment où la ville lance la communication sur l'événement.

La date limite des inscriptions est fixée une semaine avant la course. Toutefois, la ville pourra décider de clôturer les inscriptions avant cette date si le total des inscriptions dépasse la capacité d'accueil de l'événement. Celle-ci est fixée à 500 personnes.

Toute inscription est ferme et définitive et aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif, sauf si l'événement devait être annulé par la collectivité.

L'inscription se réalise sur internet via le site du prestataire de réservation en charge de l'événement. Lors de l'inscription il est impératif de lire et d'accepter les conditions du présent règlement et de s'acquitter du droit d'inscription avant la clôture des inscriptions.

L'inscription est obligatoire pour participer, il n'est pas possible de s'inscrire sur place.

Article 3 – Droit d'inscription et paiement

Le règlement se réalise par un paiement en carte bancaire en ligne. L'inscription est validée après paiement du droit d'inscription.

Le tarif de l'inscription est le suivant :

- **Marche/course de la Marquise en rose : 8.80€ (reversé à la Ligue contre le cancer)**
- **Frais d'inscription en ligne : 1.20€**

Soit un total de 10€ par personne

En cas de difficulté lors de l'inscription, vous pouvez joindre le service événementiel de la ville de Maintenon au 02 37 23 00 45.

Article 4 – Déroulé de l'événement

Les bracelets seront à retirer à partir de 13h sur le lieu de départ de la course, place Aristide Briand.

La remise des bracelets se fera sur la base d'un contrôle de l'identité des participants inscrits. **Il est impératif de se présenter le jour de la course avec une pièce d'identité.** L'absence de preuve d'identité formelle entraînera la non-remise du bracelet et par conséquent, la non-participation du participant inscrit à la course.

Le port du bracelet est obligatoire sur le village départ/arrivée ainsi que tout au long de la course afin de permettre de vous identifier comme participant. Il est strictement interdit de céder son bracelet à une autre personne.

Sur place le staff vous orientera vers l'échauffement collectif avant le départ puis vers la zone de départ.

Programmation détaillée :

- Libre accès au village à partir de 11h
- 13 h : arrivée des participants
- 14h15 : échauffement collectif (réalisé par Vincent Mallet – Association Rythm, Dance & Fun)
- 14h30 : départ
- 15h30 : séance de zumba pour les premiers arrivants
- 16h30 : arrivée des derniers participants
- 17h/17h30 : remise du chèque à la ligue contre le cancer d'Eure-et-Loir

Article 5 – lot cadeau

Un tote-bag, avec des goodies et une collation, sera offert aux 300 premiers inscrits de la course. Il sera fourni lors de la remise des bracelets avant la marche/course en même temps que le contrôle d'identité du participant.

Article 6 – Sécurité

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par le staff et les signaleurs positionnés le long du parcours. Tout manquement aux règles et consignes de sécurité donnera lieu à l'expulsion immédiate du participant.

En cas de comportements dangereux, les participants seront exclus immédiatement de la course par les signaleurs.

Article 7 – Tenues et équipement

Il est vivement conseillé de participer à la Marquise en rose avec une tenue de sport et des chaussures adaptées. Venez déguisés ou avec une touche de rose pour vous imprégner au mieux de la manifestation.

Article 8 - Parcours

Les participants devront impérativement respecter les limites de la zone, matérialisées par des rubalises, barrières vauban et des marquages au sol. Ils devront impérativement respecter les consignes du staff et des signaleurs. Le participant à la Marquise en Rose reconnaît être apte à courir ou marcher sur des distances modérées.

Article 9 – Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition sur le site de départ/arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Ils doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 10 – Droit à l'image

L'événement est couvert par des photographes et vidéastes professionnels. Les prises de vues réalisées par les équipes avant, durant et après la course seront publiées sur le site quelques jours voire semaines après l'épreuve.

Par sa participation à la course, chaque participant autorise la Ville de Maintenon à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires.

Article 11 – Assurance

Responsabilité civile et individuelle accident : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. L'assurance ne couvre pas les risques individuels des marcheurs/coueurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisirs et garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur le parcours de la marche/course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

Article 12 - Modification – Annulation de la marche/course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, de menaces terroristes ou toutes autres circonstances graves et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter

l'horaire du départ, d'arrêter la course ou de la reporter à une date ultérieure. Si annulation totale en cas de force majeure, un remboursement sera proposé aux personnes inscrites.

La participation à la Marquise en rose entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Fait à Maintenon, le 05 juillet 2024
Le maire de Maintenon



Thomas LAFORGE